



# **REGLEMENT FINANCIER**

**Comité Aude de Judo  
Jujitsu, Kendo et DA**

***FF judo***

Toute demande de remboursement de frais ou de défraiement doit être établie sur **la note de frais officielle du Comité** selon les modalités citées ci-dessous :

## I. LA NOTE DE FRAIS

Elle doit :

- être **dûment complétée** par le demandeur
- être **signée** du bénéficiaire, du responsable de la manifestation ou de la Trésorière
- être accompagnée, le cas échéant des **justificatifs originaux**

## II. LES MODALITES DE REMBOURSEMENT

Conformément aux décisions prises lors de l'AG du Comité du 30 mai 2017, les bases de remboursement sont les suivantes :

### Barème des remboursements

<b>Déplacements</b>		
seul	0,25 €	du km
1 passager	$0,25 + 0,10 \times 1 = 0,35$ €	du km
2 passagers	$0,25 + 0,10 \times 2 = 0,45$ €	du km
3 passagers	$0,25 + 0,10 \times 3 = 0,55$ €	du km
+ 800 km	Base SNCF	2ème classe
Autoroute	sur justificatifs aller/retour originaux	
<b>Défraiements</b>		
Arbitre – CS	29 €	journée
Arbitre – CS	19 €	½ journée
Stagiaire Arbitre – CS Pas de frais Km	Forfait 10,00 €	
Encadrement stage Judo, Kata, Jujitsu (BE)	40,00 €	Net par ½ journée
Encadrement stage Judo, Kata, Jujitsu (BE)	80,00 €	Net par journée
Formateur C/S et Arbitre	40,00 €	Net par ½ journée
Formateur C/S et Arbitre	80,00 €	Net pas journée
Responsables de la CORG	Pas d'indemnités	
Membres du comité directeur	Pas d'indemnités	
<b>Médical</b>		
Médical	100€	Net par 1/2 journée
Médical	140€	Net par journée
Paramédical	70€	Net par ½ journée
Paramédical	100€	Net par journée
<b>Divers</b>		
Repas	12,00 €	maximum
Nuit	35€	maximum

Il est vivement conseillé de **pratiquer le covoiturage**

Les frais de déplacement ne pourront être remboursés que sur présentation au Comité :

- d'un R.I.B
- de la photocopie de la carte grise du véhicule du bénéficiaire
- d'un justificatif de domicile

(Penser à signaler tout changement)

Prise en charge des frais de transports pour les mineurs possible, sur présentation des justificatifs des adultes accompagnants au barème Comité (carte grise, justificatif de domicile, RIB, justificatifs d'autoroute)

### III. Les DELAIS

Les demandes de remboursement de frais doivent parvenir au Comité dans **un délai de 2 mois maximum après la fin de l'évènement**. Passé cette date, les frais ne seront plus remboursés.

Le Comité s'engage à rembourser par virement **dans un délai de 1 mois** (sans compter les vacances scolaires) à réception de la note de frais dûment complétée et accompagnée des justificatifs nécessaire.

Dans le cadre des remboursements de frais des compétitions, les justificatifs retour de péage doivent parvenir **au maximum 15 jours** après la manifestation. Passé ce délai, le montant versé ne tiendra pas compte des frais non justifiés.

Les remboursements par chèque seront faits au 30 juin et au 31 décembre.

### IV. Les PRISES en CHARGE COMITE

Sont pris en charge par le comité (sauf mention particulière) :

- Pour les arbitres et commissaires sportifs départementaux et régionaux et plus, sur convocation du Comité :
  - Les déplacements et le défraiement sur les compétitions inscrites au calendrier du comité. Si des personnes sont convoquées 2 jours sur un même week-end avec un déplacement supérieur à 200km aller /retour, l'organisation se chargera de réserver un hébergement. Dans le cas contraire, il leur sera versé la somme de 50 € pour la prise en charge de la nuit d'hôtel et du repas du soir, sur justificatif obligatoire.
  - Si un déplacement collectif est organisé, un remboursement individuel sera possible uniquement avec accord préalable du comité
- Pour les professeurs intervenant sur les stages. :
  - Les déplacements
  - Le repas si la personne intervient sur la journée
- Pour les intervenants du comité au SNR (stage national de rentrée) :
  - Les déplacements
  - Le repas et l'hébergement
- Pour les manifestations dont l'organisation est déléguée à un Comité :
  - Compétitions :
    - Le frais de restauration si la manifestation se déroule sur la journée
    - Les frais d'hébergement si la manifestation se déroule sur 2 jours
  - Formations :
    - Pour le renouvellement des formations fédérales (validées par le conseiller technique référent), les frais d'interventions des formateurs dans la limite de 20H/an. (seuil minimum de participants)
- Divers :
  - Sur présentation de la facture originale

*Toute demande de remboursement de frais doit correspondre à une activité citée soit dans le calendrier sportif, soit sur le calendrier de la formation. soit sur le calendrier administratif du comité.  
Toute demande particulière ne figurant pas dans le budget prévisionnel du comité doit faire l'objet **au préalable** de l'accord du bureau (voir avec les responsables de secteur).*

## V. PRISE EN CHARGE DES EQUIPEMENTS ARBITRES ET CS

	<b>Financier</b>
Chemise	Comité
Cravate	Comité

## VI. PRISE EN CHARGE DES RECOMPENSES

	<b>Financier</b>
Lettres de félicitations	Gratuite
Médailles et palmes de Bronze	OTD Demandeur
Médailles et palmes d'Argent	OTD Demandeur
Médailles et palmes d'OR	OTD Demandeur
Médailles de prestige	OTD Demandeur

## VII. COTISATIONS CLUBS

### Préambule

L'appel à cotisation est calculé sur le nombre de licences au 31 août de l'année n-1

### Cotisations clubs de Judo

Part ligue :

1€ / licences

(Excepté pour les nouveaux clubs de la saison en cours)

Part comité est calculée sur la totalité des cotisations – la part de ligue :

	<b>Montant</b>
De 0 à 40 licenciés	80€
De 41 à 80 licenciés	110€
De 81 à 120 licenciés	160€
De 121 à 160 licenciés	200€
De 161 licenciés à 200 licenciés	240€
201 licenciés et plus	280€
Nouveau club (1 <sup>ère</sup> année)	Gratuit

### Calendrier :

- ✓ Appel de cotisation auprès des clubs par les comités pour la part ligue et comité : janvier de l'année N
- ✓ Appel de cotisation auprès des comités par la ligue pour la part ligue : septembre de l'année N

### **Cotisations clubs de la CRKDR**

Les cotisations des clubs de la CRKDR sont appelées directement par la commission régionale auprès des clubs selon le barème défini lors de l'assemblée générale.

De 0 à 20 Licences à 50€  
De 21 à 40 Licences à 80€  
De 41 à 80 Licences à 110€  
De 81 à 120 Licences à 160€  
De 121 à 160 Licences à 200€  
De 161 à 220 Licences à 240€  
Au-delà de 220 Licences à 280€  
Création d'un nouveau club à 110€

## **VIII. STAGES ET GROUPE ELITE**

### **Groupe élite**

La ligue et le comité participent au financement de cette opération (50% pris en charge par la ligue, 50% géré par le comité), les frais de déplacement restant à la charge du participant.